

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales sont applicables à toutes les ventes effectuées par Control Glass, Acústico y Solar, S.L (Ci-après dénommé CG) sans aucune exception et le simple fait de passer la commande implique leur acceptation, sans réserve conformément aux dispositions de l'Article L-110-3 du Code de Commerce.

1-COMMANDES: Les commandes seront faites toujours par écrit. L'acheteur s'oblige au paiement de la commande dans le même moment qu'il effectue la commande. Si l'ordre a été exceptionnellement verbale, le client est la seule personne responsable des erreurs qui peuvent se produire. L'annulation ou la modification d'une commande par le client ne seront pas acceptées si la préparation a été commencée, étant à charge du client le matériel utilisé et le travail fait jusqu'à ce moment.

2- PRODUITS: CG n'aura aucune responsabilité par casses ou défauts du produit qui se dérivent d'une mauvaise usage du produit ou comme conséquence d'une utilisation en conditions physiques ou chimiques défavorables. CG peut faire connaître au client différentes options de produits qui existent sur le marché, mais le choix du même sera la seule responsabilité du client, avec aucune responsabilité ni garantie d'adéquation à un usage ou une garantie particulière de mise sur le marché. CG se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques et de présentation de ses produits et d'arrêter la fabrication dans n'importe quel moment, sans préavis. Les échantillons de produit se livrent seulement à titre indicatif et après, il peut varier les couleurs et les dimensions par rapport aux produits vendus.

3-LIVRAISON: Le client est obligé de vérifier l'état des livraisons et en conséquence, on ne se fera aucun avoir par casses, rayures ou scratches non reflétés dans le bordereau de livraison ou une plainte écrite formelle est faite dans un délai maximum de 3 jours naturels.

L'information sur les délais de livraison est indicative et pas obligatoire. L'échec de la livraison ne donne pas droit au client de demander la résiliation du contrat ou de réclamer une compensation pour dommages. Aide à la décharge: Les travaux de déchargement sur le site du client sont de sa responsabilité exclusive et en conséquence, CG décline expressément toute responsabilité pour de tels travaux. Dans le cas où il était nécessaire d'utiliser des outils de déchargement ou l'aide des opérateurs de CG, les casses ainsi que les accidents de toute nature, sont la seule responsabilité du client. Dans le cas où le client demande une aide pour le déchargement, ainsi que des déplacements supplémentaires, ils seront facturés séparément et les casses ou possibles accidents de toute nature sont de la seule responsabilité du client.

Les produits seront livrés aux locaux ou l'industrie du client. Dans le cas où il demande cette livraison dans un lieu différent (chantier) ce service (heures et kilométrage) sera facturé séparément et les casses et les accidents de toute nature seront la responsabilité exclusive du client.

Aide pour la pose: (Vitrines): Dans le cas où le client demande une assistance pour la pose (vitrines) ce service sera facturé séparément et les casses et les accidents de toute nature seront la responsabilité exclusive du client.

5- EMBALLAGE: Le client est obligé de retourner en parfait état et dans les délais d'un mois les emballages dans lesquels elle a été livrée la commande parce que ceux-ci sont propriété de CG. Sinon, le client devra payer le montant des mêmes. Le client est responsable de gérer les déchets et les emballages qui sont utilisés dans les expéditions, exonérant à CG toutes réclamations ou responsabilités de nature environnementale (RD 782/1998).

6- GARANTIES Y RECLAMATIONS: Dans le cas de défauts du matériel, la seule obligation assumée par CG., sous garantie, est limitée au remplacement du produit ou au retour du prix d'achat, à l'élection de CG. Aucune réclamation n'est possible sur la pose, dépose, les coûts de main-d'œuvre ou des éléments d'élevation, lorsque est la seule décision du client l'installation dans le chantier des vitrages reçus, ainsi que sa responsabilité exclusive de vérification précédente des caractéristiques des vitrages livrés.

CG n'est pas responsable de la violation des délais convenus par ses clients avec des tiers qui peuvent être affectés par des retards dans la livraison des commandes.

Par rapport à quelque vice caché, le client devra faire la réclamation, toujours, par écrit. CG n'admettra aucune réclamation après que le client ou un tiers aie utilisé les produits sur la forme qui soit ou si ils ont fait une utilisation, manipulation, découpage ou modification de ces produits. Dans le cas de se faire un remplacement de merchandise, le client devra sauver les vitrages pour inspection ultérieure.

7- RETARDS DE PAIEMENT: Le retard, par le client, de ses obligations de paiement sur les dates d'échéance respectives, constitue une violation grave du contrat et dans ce cas: a) tous les montants dus à CONTROL GLASS ACÚSTICO Y SOLAR, S.L., à l'attente d'échéance, seront considérés automatiquement paiements dus et exécutoires avec effet immédiat b) CONTROL GLASS ACÚSTICO Y SOLAR, S.L. aura le droit d'annuler les commandes en cours.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

8- CONCESSIONS: Aucune concession faite par CONTROL GLASS ACÚSTICO Y SOLAR, S.L. pourra être considérée comme une novation de ces Conditions Generales de Vente.

9- RÉOLUTION DU CONTRAT: Le contrat de vente de marchandises sera automatiquement résilié en cas d'apparition d'insolence à la discrétion du CG ou si le client a été déclaré insolvable.

10- BASES DE DONNÉES: Conformément aux dispositions de la Loi Organique 5/1992 sur le traitement automatisé des données de caractère personnel, CG déclare par la présente que a une base de données contenant les informations recueillies par CG en raison de leur les relations commerciales pour le contrôle et l'enregistrement des opérations où il a été ou est impliqué. CG reconnaissent que (I) les réponses aux questions posées par CG ne sont pas obligatoires à moins que nécessaires ou appropriés pour le maintien des relations commerciales ou l'exécution des contrats et (II) le client a le droit, à tout moment de l'accès pour les corrections ou la suppression d'enregistrements de base de données. À moins que le client s'oppose expressément par écrit, des informations concernant la clientèle pourront être transféré librement à des sociétés affiliées à CG ou des tiers étant obligé CG dans ce dernier cas d'informer le client sur le but de fournir ces données.

Les produits énumérés dans cette liste d'emballage sont indiqués en conformité avec le règlement européen des produits de construction n ° 305/2011